

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20240624-004465PRINCIPAL-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Au terme des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la collectivité, conformément à l'article L2121-12 du même code.

Éléments du contexte

Créée le 1^{er} janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée regroupe sur 389,40 km², 20 communes : Adissan, Agde, Aumes, Bessan, Castelnau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézigian l'Evêque, Nizas, Pézenas, Pinet, Pomerols, Portiragnes, Saint-Pons de Mauchiens, Saint-Thibéry, Tourbes et Vias, ce qui représente 81 737 habitants permanents au 1^{er} janvier 2023, soit une baisse de 620 habitants par rapport à 2022.

La CAHM exerce des compétences dont les charges et les ressources nécessaires à leur mise en application sont retracées comptablement sur un budget principal et des budgets annexes, selon des nomenclatures comptables spécifiques.

Il est important de noter que la CAHM a souhaité anticiper le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, pour tous les budgets en M14. En effet, généralisée au 1^{er} janvier 2024, la M57 est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales à la date de rédaction de la présente note.

Ainsi, pour l'exercice 2023, la CAHM compte 15 budgets, dont 12 relevant de l'instruction comptable M57 : 1 budget principal, 7 budgets de Parcs d'Activités Economiques, 1 pour le Hameau Agricole à Saint-Thibéry, 1 pour les Ordures Ménagères, 1 budget Gemapi et 1 pour Gigamed. Le budget Transport reste soumis à la nomenclature M43, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement relèvent de la nomenclature M49.

Le compte administratif 2023 constitue le 21^{ème} budget exécuté par la CAHM depuis sa création.

Montant total des dépenses réalisées en 2023

Tous budgets confondus

Comptes Administratifs 2023	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT	TOTAUX
Budget Principal	67 481 598.84 €	22 590 239.13 €	90 071 837.97 €
Budget Annexe Eau	7 675 116.10 €	4 637 046.94 €	12 312 163.04 €
Budget Annexe Assainissement	6 146 558.56 €	8 188 763.08 €	14 335 321.64 €
Budget Annexe Gemapi	1 610 270.89 €	1 182 900.43 €	2 793 171.32 €
Budget Annexe Gigamed	331 870.68 €	146 584.50 €	478 455.18 €
Budget Annexe La Capucière	14 284 246.65 €	15 075 420.28 €	29 359 666.93 €
Budget Annexe Méditerranéenne	7 123 600.11 €	7 802 289.48 €	14 925 889.59 €
Budget Annexe Jacques Cœur	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Budget Annexe Le Puech	525 851.45 €	547 686.53 €	1 073 537.98 €
Budget Annexe Le Roubié	2 622 273.47 €	2 892 273.47 €	5 514 546.94 €
Budget Annexe Audacieux	263 543.87 €	263 543.87 €	527 087.74 €
Budget Annexe Hameau Agricole	175 067.41 €	175 067.41 €	350 134.82 €
Budget Annexe Extension Source	12 360.00 €	12 360.00 €	24 720.00 €
Budget Annexe Ordures Ménagères	23 755 445.00 €	0.00 €	23 755 445.00 €
Budget Annexe Transport	4 065 633.40 €	49 972.54 €	4 115 605.94 €
TOTAL DES BUDGETS	136 073 436.43 €	63 564 147.66 €	199 637 584.09 €

Le budget Principal

1. Section de Fonctionnement

L'excédent à la fin de l'exercice 2023 est **de 3 311 526,05 €** en fonctionnement, dont 1 096 556,61 € au titre de l'année 2023, 2 214 969,44 € issu de l'excédent antérieur reporté de 2022. Cet excédent est inférieur à celui de 2022 (5 774 969,44 €),

Il est à noter qu'en 2023, une participation exceptionnelle de 2 000 000 € est versée du budget principal au budget annexe de la Méditerranéenne. Cette dépense est financée en recette par une partie de l'excédent 2022, toutefois, elle dégrade significativement les ratios de l'année (épargne brute, épargne nette, taux de désendettement), ce qui explique que ce montant soit retraité dans cette note.

De plus, à la vue de l'avancement de la commercialisation de certains PAEHM, une anticipation des déficits de ces budgets annexes a été réalisée et a conduit à majorer les dotations aux provisions pour les PAEHM en les faisant passer de 450 000 € en 2022 à 600 000 € en 2023 (cf. détail des provisions au chapitre 68).

1.1 Les dépenses

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élèvent à 63 766 199,03 €, supérieures de 7 006 507.78 € par rapport à l'exercice 2022, et s'expliquent ainsi :

Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 12 068 305,72 € se décomposent en prestations de nettoyage, de frais d'entretien des bâtiments (eau, électricité, maintenance, nettoyage, assurances...), en l'achat de petit matériel, de prestations de services et d'autres dépenses de la collectivité. L'augmentation de 1 231 639.56 € par rapport au Compte Administratif 2022 s'explique notamment par le contexte économique (envolée des prix de l'énergie et du carburant), tant sur nos charges directes que celles relatives aux révisions de prix de nos marchés en cours et de notre délégation du service nettoyage. De plus, la mise en œuvre du contrat de maintenance et d'exploitation sur le centre aquatique intercommunal « O Pézenas » est comptabilisée en année pleine (6 mois en 2022).

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 21 593 637,87 € (+6,91%). Déduction faite des remboursements des mises à disposition, des services communs et des reversements des budgets annexes, les charges nettes de personnel sont de 17 172 961.18 €, représentant une hausse de 7,59% (ou 7.01% si - 91 777 € du 74741 RGPD+Observ.Fisc.) par rapport au Compte Administratif 2022.

Cette hausse est due notamment aux revalorisations de la valeur du point de traitement de la fonction publique et aux augmentations successives du SMIC depuis juillet 2022, soit en année pleine en 2023.

Les atténuations de produits (chapitre 014) pour 19 161 514 € retracent les reversements que la CAHM fait à partir de son produit fiscal : à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 10 097 375 € (montant figé depuis 2010), aux communes membres avec 4 051 308,80 € d'attributions de compensation et 4 932 801,80 € pour les taxes de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal Cap d'Agde Méditerranée et au Département.

De plus, cette année, la CAHM a reversé 80 028,40 € de sa fiscalité à des communes membres au titre de la fiscalité des énergies renouvelables pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables ENR, dans une démarche de planification territoriale de l'énergie et de solidarité entre les territoires.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 7 999 655,41 €. Ce chapitre comprend notamment :

- Le versement de subventions à la ville d'Agde pour la gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas (depuis juin 2022), les subventions versées à des associations, notamment à l'agence d'attractivité économique « Blue Invest in Sète Cap d'Agde Méditerranée » et à des organismes publics.
- Les redevances eaux pluviales des communes versées aux délégataires
- Les contributions aux syndicats, notamment à l'Aéroport Béziers Cap d'Agde
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes Transport et Gigamed
- Ainsi qu'une participation exceptionnelle de 2 000 000 € au Parc d'Activités Economique La Méditerranéenne.

Enfin, les dépenses de fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage (cloud) sont également exécutées sur ce chapitre qui est éligible au FCTVA, pour un taux de 5,6%.

Les charges financières (chapitre 66) d'un montant de 949 691,99 € augmentent de 425 872.95 € par rapport au Compte Administratif 2022. Bien que le budget principal compte 70,1% d'encours à taux fixe et malgré une gestion dynamique de la dette, la contraction de 9,2 M€ d'emprunt en 2022 adossée à une hausse des taux d'intérêt qui s'est confirmée sur l'exercice 2023, ont largement impacté nos charges financières.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) retracent les écritures de titres annulés sur exercices antérieurs et s'élèvent à 71 355,65 €, dont 68 168,16 € pour le retraitement de titres relatifs à la fibre, suite à l'assujettissement de ce service à la TVA en 2023.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 1 922 038,39 €. Comme expliqué au début de la section de fonctionnement, alors que 450 000 € avaient été provisionnés en 2022, ce sont 1 922 038,39 € qui ont été provisionnés sur l'exercice 2023. Soit :

- 1,3 M€ pour assurer un équilibre des PAEHM dans lesquels sont inclus 700 000 € qui avaient été provisionnés pour le centre aquatique et qui ont pu être repris et affectés aux parcs une fois le risque pour le centre aquatique éteint (en recette au chapitre 78), et 600 000 € de provision annuelle contre 450 000 € l'an dernier
- 581 738,39 € ont été provisionné pour risque de non recouvrement de titre émis à l'assureur pour le contentieux centre aquatique Archipel Agde (en recette au chapitre 75 puisque le paiement a été reçu)
- et 40 300 € au titre de créances douteuses.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables n'ayant pas d'impact sur la trésorerie. Elles sont de 3 715 399,81 €.

1.2 Les recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 67 162 809,53 €, en hausse de 3 840 907,31 € par rapport à 2022 (+6,1%).

Les produits des services (chapitre 70) sont de 4 592 948,86 €, en augmentation de + 268 278,54 € (+6,2%).

Ils comprennent essentiellement les remboursements de mise à disposition de personnel des budgets annexes Eau, Assainissement, Gemapi, Gigamed et Transport, pour 2,32 M €, le remboursement par la ville d'Agde des services communs pour 1,42 M €, ainsi que le remboursement du personnel mis à disposition par diverses structures pour 609 109,52 €.

Ce chapitre enregistre également des recettes relatives aux redevances de la fibre optique (service assujéti à la TVA), à la régie des aires d'accueil des Gens du Voyage et à des travaux divers en régie poteaux incendies/eaux pluviales.

Les chapitres 731 « Fiscalité locales et 73 « Impôts et taxes » :

Le panier fiscal de la CAHM se compose de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB), de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Les taux d'imposition 2023 sont identiques à 2022 :

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- ✓ 3,45% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- ✓ 2,75% pour la Taxe sur le Foncier Bâti

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM reste inchangé à 1,20%.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (depuis 2021) est compensée par une fraction de produit net de TVA nationale. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il en est de même pour la suppression de la CVAE qui est également compensée par l'octroi d'une fraction de TVA. Ainsi, environ 34% de nos « recettes fiscales » (chapitre 73 et 731) dépendent désormais de l'évolution de la TVA nationale.

A partir de l'exercice 2023, l'enregistrement comptable de la fiscalité locale, jusqu'alors enregistré exclusivement au chapitre 73 « Impôts et taxes » **est décliné aux chapitres :**

- **731 « Fiscalité locale »**
- **73 « Impôts et Taxes »**

CA2022		CA2023			Variation 2023/2022
Libellé	Chap.73 "Impôts et taxes"	Libellé	Chap. 731 "Fiscalité Locale"	Chap. 73 "Impôts et taxes"	
Impôts Directs locaux (THRS-CFE-TFB-TFNB-TAFNB)	22 857 819.00 €	Impôts Directs locaux (THRS-CFE-TFB-TFNB-TAFNB)	24 308 490.00 €		+1 450 671.00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	1 405 235.00 €	Taxe sur les surfaces commerciales	1 549 522.00 €		+144 287.00 €
IFER	664 207.00 €	IFER	717 274.00 €		+53 067.00 €
Autres impôts locaux (rôles Sup)	584 276.00 €	Autres impôts locaux (rôles Sup)	376 506.00 €		-207 770.00 €
Taxes de séjour	3 894 809.03 €	Taxes de séjour	4 678 443.10 €		+783 634.07 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	3 186 523.00 €	Fraction compensatoire de la CVAE		3 690 387.00 €	+503 864.00 €
Attributions de compensation	264 653.00 €	Attributions de compensation		264 653.00 €	0.00 €
FPIC	1 478 788.00 €	FPIC		1 460 046.00 €	-18 742.00 €
Fraction de TVA (compensation perte TH)	13 025 459.00 €	Fraction de TVA (compensation perte TH)		13 369 278.00 €	+343 819.00 €
TOTAL	47 361 769.03 €	TOTAL	31 630 235.10 €	18 784 364.00 €	+3 052 830.07 €

Les variations 2023/2022 :

- Impôts directs : + 1 450 671 € (THRS +7,10%, CFE + 1,41%, TFB +7.04%, TFNB +8.11%, TAFNB +14,18%)
- Fraction compensatoire de la CVAE : + 503 864 €
- Fraction de TVA (compensation perte TH) : + 343 819 €

Les dotations et participations (chapitre 74) sont de 10 444 867,13 €, en augmentation de 104 240,36 € (+1%).

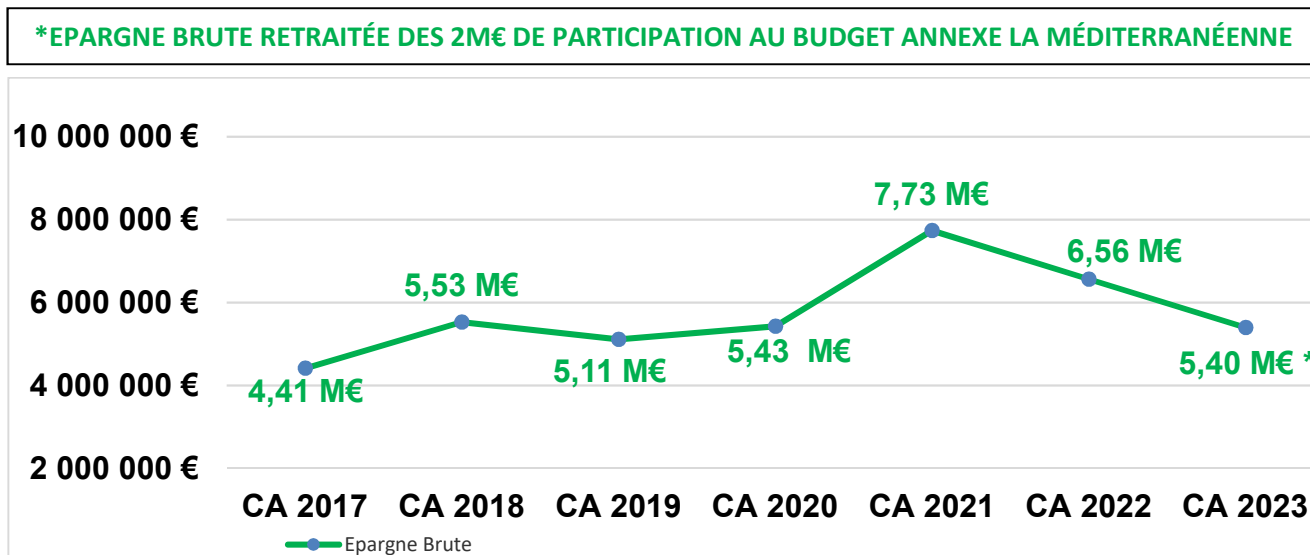
Si la dotation globale de fonctionnement de l'Agglomération enregistre une légère baisse de 5 169 €, le FCTVA de 12 559.53 €, les recettes de ce chapitre sont en augmentation du fait notamment :

- de la compensation CET (CVAE et CFE) : +77 580 €
- des prestations de services (RGPD, Observatoire fiscal et catalogue de services) proposées depuis 2021 aux communes de la CAHM : +88 000 €

Enfin, **les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont de 795 526,13 € au lieu de 94 207,17 € en 2022. La différence sur ce chapitre s'explique majoritairement par la réception, en 2023, des paiements du contentieux du centre aquatique d'un montant total de 611 385,41 €.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.

En fin d'exercice, avec les chiffres du Compte administratif 2023, l'**épargne brute** ressort à 3 396 610,50 €. Toutefois, et comme vu en préambule, il apparaît opportun de retraiter ces résultats de la participation exceptionnelle de 2 M€ au budget annexe de la Méditerranéenne. Ainsi, on obtient 5 396 610,50 € d'épargne brute.



Alors que l'épargne brute était très élevée en 2021, 2022 constatait une baisse en lien avec la situation économique. En 2023, l'épargne brute de 5,4 M (retraitée*) retrouve une valeur équivalente à 2020.

Comme détaillé auparavant, la progression des recettes réelles est de + 6,07% alors que, dans le même temps, les dépenses réelles progressent de + 12,34% ce qui explique la dégradation de l'épargne brute.

Alors que la CAHM a mobilisé 8M€ sur le budget principal en 2023, le remboursement du capital de la dette est en légère diminution. L'**épargne nette** ressort donc à -415 820,47 €, mais à 1,58M€ une fois retraitée des 2M€ versés au budget annexe de la Méditerranéenne.

Pour autant, une partie importante des investissements est financé par de l'autofinancement.

La **capacité de désendettement** est la durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de sa dette avec la totalité de son épargne brute, donc avec le remboursement du capital.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement au 31 décembre 2023 est de 11 ans et 8 mois, et de 6 ans et 11 mois une fois retraité les 2M€. Pour information, le délai moyen de désendettement des communautés d'agglomération au niveau national est de 4 ans ([source](#) : DGFIP-Comptes de Gestion 2022 budgets principaux – opérations réelles – calculs DGCL).

2. Section d'Investissement

Le résultat de clôture d'investissement 2023 est de - 1 628 661,95 € dont - 2 292 709,73 € de déficit antérieur reporté de 2022 et +664 047,78 € de résultat de l'exercice 2023.

La majorité des investissements de l'agglomération est retracée dans des opérations, ce qui facilite la lecture des dépenses et des recettes associés sur les différents projets. Un PPI est établi annuellement et annexé au ROB afin de servir de support à la planification des projets d'investissement.

La gestion pluriannuelle en autorisation de programme/crédit de paiement est défini dans le Règlement Budgétaire et Financier de la CAHM (cf. RBF titre 1.2.1) fixant les règles de gestion et les modalités d'information de l'assemblée. Cependant, ce mode de gestion, non obligatoire, n'a pas été mis en place sur cet exercice, la CAHM privilégiant le passage anticipé à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, la modification de calendrier budgétaire et l'adaptation au nouvel outil métier.

2.1 Les dépenses

Les dépenses réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 21 124 652,01 €.

Les dépenses d'équipement sont de 16 917 126,29 € en 2023 et les principales opérations sont :

- En matière d'habitat, les subventions sont uniquement versées sous forme de fonds de concours soit : 3 807 912,23 €, dont 1 861 419,82 € pour le compte de l'Etat (ANAH), 43 918,06 € de la Région et 1 902 574,35 € pour la CAHM. Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux
- Les travaux sur les PAEHM : 2 105 679,76 €
- 1 542 731,45 € pour l'aménagement du Parc du Château Laurens
- 1 437 330,16 € pour la finalisation du Château Laurens
- Domaine du Grand Clavelet, réserve naturelle du Bagnas : 1 184 444,42 € de travaux de sécurisation des bâtiments et l'aménagement d'un bâtiment d'accueil du public
- 923 672,61 € d'aménagement du réseau de mobilité douce avec la réalisation du tronçon Agde-Bessan
- 917 480,77 € d'équipement des services et 244 396,40 € pour l'entretien et la restauration des bâtiments communautaires
- Centre Aquatique intercommunal d'Agde : construction de la chaufferie au bois pour 797 119,55 €
- Actions Cœur de Ville à Agde : 119 546,84 € dont 20 729,17 € pour la Maison des Projets et 584 849,14 € pour l'aménagement des territoires (NPNRU)
- 510 000 € pour la suppression du passage à niveau, avenue Raymond Pitet à Agde
- Systèmes d'information : 438 834,39 € de renouvellement et modernisation des outils métiers
- Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 383 284,93 €
- Centre Aquatique intercommunal de Pézenas : 303 590,18 €
- Les fonds de concours aux Communes : 300 418,62 €
- 220 233,31 € pour la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan
- 198 659,70 € Extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde
- Aides à l'immobilier pour l'implantation des entreprises : 116 821,34 €
- Desserte en Très Haut Débit sur notre territoire : 108 630,95 €
- Eaux Pluviales : 136 709,70 € et DECI : 75 865 €

2.2 Les recettes

Les recettes réelles de la **section d'investissement** s'élèvent à 19 488 645,90 € et se composent principalement :

- Des subventions d'investissement perçues en 2023 d'un montant de 6 053 078,40 € avec notamment :
 - Celles concernant l'habitat sont de 1 634 833,65 € de l'ANAH pour le financement des aides à l'habitat privé, de 730 000 € de l'Etat pour le financement du parc public, de 649 138 € de pénalités SRU des communes, et de 33 772,82 € de la Région

- « Reconstruction du Centre Aquatique de Pézenas » : 1 078 882,97 €(2023), dont 448 554,47 € du Conseil Départemental, 389 098,75 € de la Région, 166 848,66 € de l'Etat au titre de la DSIL et 74 381,09 € de la commune de Pézenas versés sous forme d'un fonds de concours pluriannuel
- 316 130,15 € pour l'aménagement au Domaine du Grand Clavelet
- 491 605,85 € pour la construction de la chaufferie au bois au centre aquatique d'Agde, dont 58 680 € de l'Etat (ADEME), 50 572,85 € de la région et 382 353 € de participation de la ville d'Agde (investissement 2023)
- 352 185,45 € pour le Château Laurens, dont 161 670,04 € de la Région et 190 515,41 € du Département
- 20 000€ pour l'aménagement du parc du Château Laurens
- 60 000 € pour l'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde
- 378 056,30 € de participation des communes et des opérateurs pour le raccordement à la fibre.
- De 8M€ d'emprunt dont 2M€ consolidé en 2023 sur un emprunt contracté en 2022 ainsi qu'une mobilisation de 2M€ sur les 5 M€ contractés en 2023
- De 3 560 000 € d'affectation
- De 1 874 213,19 € de FCTVA
- Des attributions de compensation (investissement) des communes représentent : 110 532 € Eaux Pluviales et 143 260,78 € DECI.

Les budgets Annexes

La CAHM compte 14 budgets annexes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence optionnelle « Eau », comprenant la totalité du service « Eau Potable », et de la compétence facultative « assainissement collectif », des communes membres à la CAHM. Ces compétences relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial gérées en budgets annexes distincts, assujettis à la TVA et permettent une identification du coût du service par mode de gestion pour les opérations de délégation de service public à Suez Eau France, délégataire, et les opérations de régie Eau et Assainissement de la CAHM.

A la demande du Comptable Public, la facturation unique de l'ensemble des prestations Eau et Assainissement a été mise en place. Ainsi, le Budget Annexe Eau encaisse la totalité des rôles de facturation des abonnés, puis en fin d'année, ce budget reverse au budget Annexe Assainissement, le montant relatif aux prestations assainissement.

1. Budget Annexe EAU

1.1 Section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 6 746 194,40 € dont :

- 3 552 694,038€ de **charges générales (chapitre 011)**, dont 2 603 341,13 € correspondant au reversement des prestations assainissement au budget annexe assainissement (compte 6068).
- 1 160 440 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 462 415 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**).
- 976 136,85 € **au chapitre 65**, dont 949 834,55 € de participations au Syndicat Mixte de l'ASTIEN et Syndicat BAS LANGUEDOC. Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sont de 25 882,30 €.

- 171 999,94 € de **charges financières (chapitre 66)**.
- 326 108,23 € de charges exceptionnelles (**chapitre 67**), notamment 277 480 € dans le cadre de la convention de travaux « Tata » raccordement du douar Agadir Lahna (MAROC) : solde des Tranches 2 et 3.1 et acompte de la tranche 3.2.
- 96 400 €, de créances douteuses, sont enregistrés au **chapitre 68 « Dotations aux provisions »**

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 9 723 933,08 €, composées des produits des services à hauteur de 6 078 963,79 € pour la facturation unique Eau et Assainissement, et 3 363 882,94 € du montant de la surtaxe eau versé par le délégataire du service eau potable. De plus, une aide de 277 480 € a été perçue de l'Agence de l'Eau dans le cadre de convention relative aux travaux d'assainissement à Tata au Maroc.

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 2 554 907,69 €.

1.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles **d'investissement** sont de 4 437 481,07 €, dont 582 687,49 € de remboursement de capital des emprunts, 6 874 € de reversement à l'Agence de l'Eau de trop perçu sur convention et 3 847 919,58 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- Le solde de l'opération relative à la réhabilitation du réservoir de Montmorency sur la commune de Pézenas et du schéma directeur eau potable sur la CAHM,
- L'acquisition d'un camion polybenne pour les communes en régie sur le secteur Nord,
- La réhabilitation des réseaux et branchements pour préserver la ressource en eau.
- Le lancement des études pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable à Castelnau de Guers,
- Le lancement des études pour la création et l'équipement du second forage sur la commune de Bessan au lieu-dit la Barquette,
- La réhabilitation de l'usine de traitement d'eau potable sur la commune de Lézignan la Cèbe et la reprise de l'armoire électrique sur le captage Pommières à Florensac,
- La sécurisation du forage et l'aménagement du réservoir sur la commune de Nézignan l'Evêque,
- La réhabilitation du captage eau potable de la commune de Saint Pons de Mauchiens,
- La réhabilitation et l'extension du réseau d'eau potable dans la rue des bassins à Portiragnes,
- Le lancement de la supervision et télégestion du système d'eau potable et la sectorisation des communes pour rechercher activement les pertes en eau.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 617 685 €, dont 3 290 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 649 890 € de subventions de l'Agence de l'Eau d'aides aux travaux.

L'affectation du résultat de 2022 est de 3 290 000 €.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 1 673 000 € a été nécessaire.

2. Budget Annexe Assainissement

2.1 Section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 3 799 650,89 € dont principalement :

- 2 022 900,88 € de **charges à caractère général (chapitre 011)**
- 660 953,07 € de **charges de personnel (chapitre 012)**
- 218 402 € de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau (**chapitre 014**)
- 22 632,19 € d'admissions en non-valeur (**chapitre 65**)
- 832 729,25 € de **charges financières (chapitre 66)**

- 3 033 € de **charges exceptionnelles (chapitre 67)**
- 39 000 € de créances douteuses (**chapitre 68**)

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 8 336 208,01 €, composées de :

- produits des services à hauteur de 7 722 341,78 € dont :
 - o 6 678 315,50 € de redevances assainissement (3 523 210,09 € reversés par le budget annexe eau et 3 155 105,51 € par le délégataire)
 - o 636 525,20 € de travaux et de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), 119 996,64 € de travaux et 91 543,84 € de redevance et d'occupation du domaine public
- aides à la performance épuratoire pour 521 034,62 €
- 85 696,04 € de frais de contrôle reversés par le délégataire Suez Eau France
- 7 135,57 € de rémunération de la facturation d'eau pour la commune de Pomérols

L'excédent à la fin de l'exercice s'élève à 2 986 976,99 €.

2.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont de 7 344 083,61 €, dont 2 390 005,80 € de remboursement d'emprunts et 4 954 077,81 € de dépenses d'équipement réalisées pour :

- Le solde du schéma directeur assainissement sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- Le lancement des dossiers réglementaires pour étendre le projet de réutilisation des eaux traitées sur la commune de Agde,
- La réhabilitation de la canalisation, les pompes de la station d'épuration et la réhabilitation des équipements de la station d'épuration
- pour la construction de la station d'épuration intercommunale Aumes Castelnau de Guers,
- La réhabilitation de l'aération d'air sur la station d'épuration de la commune de Nézignan l'Evêque,
- La réhabilitation de la seconde file de traitement (biodisques) sur la commune de Nizas,
- La réhabilitation de la lame du clarificateur sur la station d'épuration de Pézenas.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6742 191,12 €, dont 3 314 604,12 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 754 587 € de subventions de l'Agence de l'Eau.

Pour financer ces investissements, un recours à l'emprunt à hauteur de 2 673 000 € a été nécessaire.

3. Budget Annexe GEMAPI

Ce budget de la **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**ndonations, créé en 2018, permet d'identifier les dépenses spécifiques à l'exercice de la compétence GEMAPI.

3.1 Section de fonctionnement

Les dépenses de gestion des services s'élèvent à 1 409 876,77 € et correspondent au détail ci-dessous.

Le suivi et l'entretien des digues et de leurs ouvrages hydrauliques associés nécessitent environ 124 400 € de contrats de prestations de services, 103 300 € sont consacrés à la réalisation des plans de gestions pour les petits affluents de l'Hérault et pour la Thongue et 492 800 € permettent de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration de la végétation sur les rives de l'Hérault, de la Peyne et de ses affluents.

Les charges de personnel s'élèvent à 523 429,85€.

Depuis 2018, le produit voté est de 1,8 M€ et 67 475 € de dégrèvements ont été comptabilisés sur l'exercice 2023.

Le financement de l'Agence de l'eau RMC et du FEDER à hauteur de 130 000€ correspondent à l'encadrement technique et administratif des travaux et de la réalisation en régie de l'entretien des cours d'eau des bassins versant de Thau, de la Boyne et de la basse vallée de l'Hérault.

3.2 Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont de 1 182 900,43 € dont :

- 362 902,24 € d'acquisition et de renouvellement de matériel et véhicules
- 586 077, 25 € des opérations d'équipement :
 - o « Système d'endiguement » : 473 036,80 € pour les projets de digues (opération 403) pour la protection contre les inondations de Bessan, Pézenas, Portiragnes, ainsi que la réalisation de travaux pour traiter les désordres urgents sur les digues de Florensac et Cazouls d'Hérault,
 - o « Protection du littoral » : 108 576,45 € (opération 505) pour la protection du Grau d'Agde avec la préparation de la deuxième phase du dispositif innovant PEGASE, pour la côte ouest de Vias avec les procédures réglementaires dont l'enquête publique pour l'atténuateur expérimental S-Able, pour le bilan des aléas littoraux et les conditions de résilience du territoire dans le cadre de l'appel à projet ANEL CEREMA
 - o « Epanchoirs » : 4 464 € (opé 509) préparation des travaux de restauration de l'épanchoir 19
- 148 815,98 € d'équipement divers

L'affectation en investissement du résultat de 2022 est de 934 000 €.

Il n'a pas été nécessaire de mobiliser d'emprunt sur ce budget annexe.

4. Budget Annexe Ordures Ménagères

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est de 15,44 %, inchangé depuis 2010.

Le produit de TEOM est reversé au SICTOM Pézenas Agde pour l'exercice de la compétence, il a été de 23 698 525 €, soit une progression de +8,14%.

5. Les Budgets Annexes des PAEHM (Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée)

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique BLUE veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes).

En 2023, ces budgets retracent sur les différents parcs d'activités économiques ci-dessous 517 848,47 € de dépenses en acquisitions, travaux d'aménagement et frais d'études :

✓ **371 815,05 € de travaux et de frais d'acquisition sur le PAE La Capucière/Héliopôle à Bessan**

La commercialisation des lots a débuté en 2019 et ce sont plus d'une vingtaine d'entreprises de différents secteurs d'activités qui ont fait le choix de s'implanter au sein de ce poumon économique et contribuent ainsi à la création de plus de 500 emplois.

En effet, la CAHM en partenariat avec l'agence d'attractivité économique BLUE a poursuivi la commercialisation en cédant 2 lots supplémentaires pour une superficie totale de 4679 m² et un montant total de recette de 590 470 € H.T. (soit 680 901,75 € TTC) hors frais annexes, permettant la création d'une trentaine d'emplois supplémentaires sur la zone. En parallèle, le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares avec la SNC Bessan Développement/Groupe Intermarché devrait se concrétiser en 2024.

Ainsi à travers la commercialisation, la CAHM consolide son action en faveur du soutien au développement du tissu économique en proposant une offre foncière de qualité sur environ 33 Ha et apporte une réponse aux besoins du territoire dans les secteurs tertiaires, commerce, médical/paramédical, de service et de production.

✓ **42 277,08 €, de travaux de réfection et d'aménagement sur le PAE Le Puech à Portiragnes**

Au cours de l'année 2023, la CAHM en partenariat avec l'agence d'attractivité économique BLUE a poursuivi la commercialisation en cédant 2 lots supplémentaires pour une superficie totale de 3609 m² et un montant total de recette de 186 590 € H.T. (soit 218 140,82 € TTC) hors frais annexes.

✓ **40 481,59 €, de travaux au PAE Le Roubié à Pinet**

Ce parc propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, une vingtaine de lots viabilisés avec pour une partie la possibilité d'aménager le bâtiment d'activités et le logement de fonction.

✓ **31 365 € de travaux effectués sur le PAE La Méditerranéenne à Agde**

✓ La CAHM a effectué **16 270 €** de travaux d'entretien au **Hameau Agricole de Saint Thibéry**

✓ **12 360 € PAE Extension de La Source à Vias**

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Ce nouveau pôle économique permettra de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire. Le périmètre d'étude est d'environ 15 Ha.

Dans le cadre de la faisabilité de ce projet, il a été lancé en 2023 la réalisation de l'étude d'inventaire naturaliste afin d'identifier dans le périmètre d'études les enjeux faune flore et à moyen terme adapter le périmètre en conséquence et définir le programme d'aménagement. Une première partie de cette mission a été réalisée pour un montant de **12 360 € H.T.**

✓ **3 280 € sur Le PAE l'Audacieux à Florensac**

Ce parc d'activités économiques d'une surface de 4.2 Ha, est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots devraient être réalisées courant 2024.

✓ PAE Jacques Cœur à Montagnac

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la Route Départementale 613 avec la prise en compte de différents scénarii et de différentes contraintes à traiter.

6. Budget Annexe Transport

La Communauté d'agglomération a consacré 4,05 M€ au fonctionnement de ce service public, dont 3,95 M€ au titre du contrat de concession pour le réseau de bus communautaires et financement des transports scolaires opérés par délégation par le SMTCH).

En recette de fonctionnement, le versement mobilité est de 2 888 795,33 € (2 795 732,23 € de l'ACOSS et 93 063,10 € de la MSA) en 2023, supérieur aux 2 710 000 € prévus.

92 093 € de recettes ont été perçus du SMTCH et 16 495,43 € l'ont été de la SNCF.

1 279,40 € de trop-perçu de Versement Mobilité ont été reversés à des employeurs du territoire.

La participation du budget principal est de 1 048 942,04 €

Et 100 346 € ont été perçus au titre :

- De la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), à hauteur de 60 735 €, destinée à compenser les dépenses de transports scolaires pour l'organisation des transports urbains (ACOTU) ;
- De la compensation de l'augmentation des prix de l'énergie par la DREAL pour un montant de 39 611 €

L'excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice est de 34 161,54 €.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 49 972,54 €, principalement pour le renouvellement du mobilier urbain (poteaux d'arrêt de bus).

7. Budget Annexe Gigamed

En 2023, les dépenses de gestion des services s'élèvent à 307 631,586 € et les loyers perçus de 48 882,21 €.

Une subvention d'équilibre de 241 988,47 € du budget Principal a été nécessaire.

Les dépenses d'équipement ont été de 16 850,90 €.

La dette de la Collectivité

(version consolidée)

1. Présentation de l'encours tous budgets confondus

La dette de la communauté ressort à **99 586 598 € tous budgets confondus** au 31 décembre 2023 pour un **taux de 2,99%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 4 mois**.

Sur l'exercice 2023, la Communauté a souscrit 4 contrats et en a consolidé 1 (en gris). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2023	Durée	Taux payé
Principal	2022-04	CFFL	3 500 000 €	14/12/2022	2 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,77% (2 ans) puis €3M +0,86% (13 ans)
Principal	2023-03	La Banque Postale	4 000 000 €	03/04/2023	4 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,74%
Eau	2023-02		1 673 000 €	03/04/2023	1 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Assainissement	2023-01		2 673 000 €	03/04/2023	2 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Principal	2023-04 *	La Banque Postale	5 000 000 €	17/10/2023	2 000 000 €* <i>(en gris)</i>	15 ans	Taux fixe 3,91%

*cet emprunt, signé en octobre 2023, comprend une phase de mobilisation jusqu'au 22/11/2024. Un tirage de 2M€ en phase de mobilisation a été réalisé le 20 décembre 2023. Il est donc intégré dans l'encours.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 31 décembre 2023	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	72 732 540 €	73,0%	2,35%	13 ans et 6 mois	103	1A
Taux fixes	71 482 548 €	71,8%	2,30%	13 ans et 7 mois	102	1A
Taux fixes alternatifs	1 249 992 €	1,3%	5,34%	7 ans et 2 mois	1	1B
Taux monétaires	26 854 058 €	27,0%	4,70%	9 ans et 1 mois	22	1A
Euribor 12 mois	1 980 000 €	2,0%	3,90%	8 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	2 015 015 €	2,0%	4,67%	4 ans et 8 mois	4	1A
€ str	2 000 000 €	2,0%	5,05%	10 mois	1	1A
Euribor 3 mois	20 859 043 €	20,9%	4,75%	10 ans et 5 mois	16	1A
Total	99 586 598 €	100,0%	2,99%	12 ans et 4 mois	125	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 72% de l'encours sur taux fixe purs.

La communauté ne détient plus qu'un contrat sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe.

Cet encours représente 1,3% de l'encours global.

Avec 27% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit la hausse des taux observée depuis l'an dernier.

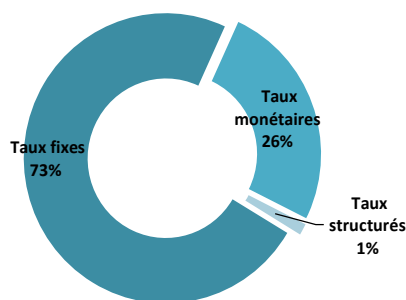
Pour cette année encore, afin de ne pas subir la hausse des taux prévues en milieu d'année, nous avons souscrit des emprunts à taux fixe en début d'exercice (taux de 3,74%). La totalité des emprunts souscrits cette année affiche un taux actuariel de 3,85%.

Concernant les budgets tarifés, une sécurisation de l'encours a été privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir. Les contrats souscrits en 2023 sur les budgets Assainissement et Eau sont, tout comme celui du Budget principal, sur taux fixe de 3,74%.

A la date de rédaction de la note, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité sur l'année à venir.

Répartition de l'encours par type de taux

Stock au 31 décembre 2023



2. Répartition de l'encours par prêteurs

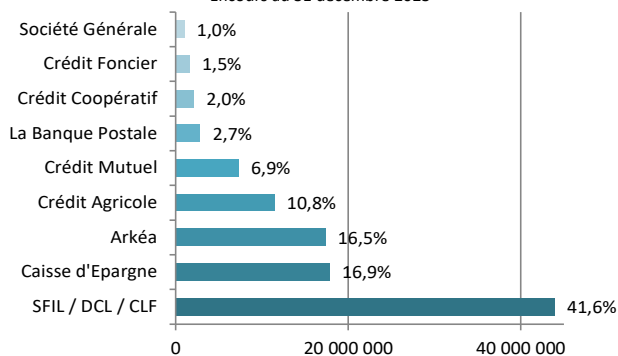
La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires, et le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons en concurrence les prêteurs, mais force est de constater que dernièrement, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêts, le coût de la dette évolue et la Communauté d'Agglomération a particulièrement veillé à la contraction d'emprunts au plus bas coût, ce qui explique une moindre diversification des prêteurs.

L'encours de dette reste tout de même assez bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.

Répartition par prêteurs

Encours au 31 décembre 2023



Au 31 décembre 2023	Dette classique	Dette "revolving"	Ligne de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	43 965 083			43 965 083
Caisse d'Epargne	13 848 202		4 000 000	17 848 202
Arkéa	15 382 917		2 000 000	17 382 917
Crédit Agricole	10 029 040	1 426 829		11 455 869
Crédit Mutuel	7 308 805			7 308 805
La Banque Postale	861 250	2 000 000*		2 861 250
Crédit Coopératif	2 113 463			2 113 463
Crédit Foncier	1 634 343			1 634 343
Société Générale	1 016 667			1 016 667
TOTAL	96 159 769	3 426 829	6 000 000	105 586 598

*Tirage en phase de mobilisation réalisé fin 2023

3. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 31 décembre 2023	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux
Principal	37 612 941 €	3,14%	12 ans et 1 mois	71% taux fixe 29% taux monétaires
Assainissement	30 231 618 €	2,83%	15 ans	92,4% taux fixe 3,47% taux monétaires 4,13% taux structurés
Eau	8 798 124 €	2,22%	16 ans et 9 mois	99,8% taux fixe 0,2% taux monétaires
La Capucière	13 205 329 €	4,10%	6 ans et 1 mois	15,1% taux fixe 84,9% taux monétaires
La Méditerranéenne	5 243 636 €	3,21%	7 ans et 6 mois	38,7% taux fixe 61,3% taux monétaires
Le Puech	454 279 €	4,51%	1 an et 11 mois	100% taux monétaires
Le Roubié	1 882 500 €	0,57%	6 ans et 8 mois	100,0% taux fixes
GIGAMED	2 158 171 €	0,64%	16 ans et 6 mois	100,0% taux fixes
GEMAPI	Pas de dette sur ces budgets			
Jacques Cœur				
Extension La Source				

- **Budget Principal** : ce budget présente un encours bien sécurisé (71% de l'encours) qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires subit l'augmentation des taux depuis fin d'année dernière. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles sur les dernières années permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.
- **Budgets Assainissement et Eau** : ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts ceci afin de répercuter au minimum l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'usager.
- **Budgets La Capucière, La Méditerranéenne, Le Puech** : ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains mais implique une hausse des charges financières à court terme sur ces emprunts.
- **Budgets Le Roubié & Gigamed** : ces encours sont positionnés en totalité sur taux fixe. Les emprunts ont tous été souscrits à des taux inférieurs à 1%, sécurisant ainsi ces budgets contre la hausse des taux.

Répartition de l'encours par budget

